

DEMOCRATIE et OPINION PUBLIQUE

Les principes démocratiques

La séparation des pouvoirs

Au XVIII^e siècle, des philosophes comme Montesquieu montrèrent que le premier principe de toute démocratie est la **séparation des pouvoirs** : exécutif, législatif et judiciaire. A l'inverse, dans une dictature, tous ces pouvoirs sont détenus par un chef unique.

En France, selon la constitution de 1958, le Président de la République exerce le pouvoir exécutif avec le Premier ministre et les ministres choisis au sein de la majorité à l'Assemblée nationale. Le **parlement** constitué de l'Assemblée nationale et du Sénat, assure le pouvoir législatif. **L'Assemblée nationale** siège au Palais Bourbon à Paris, Elle est composée de 577 députés élus. Le **Sénat**, composé de 348 sénateurs, siège au Palais du Luxembourg. L'autorité judiciaire revient aux **magistrats** chargés de faire appliquer les lois dans les **tribunaux**.

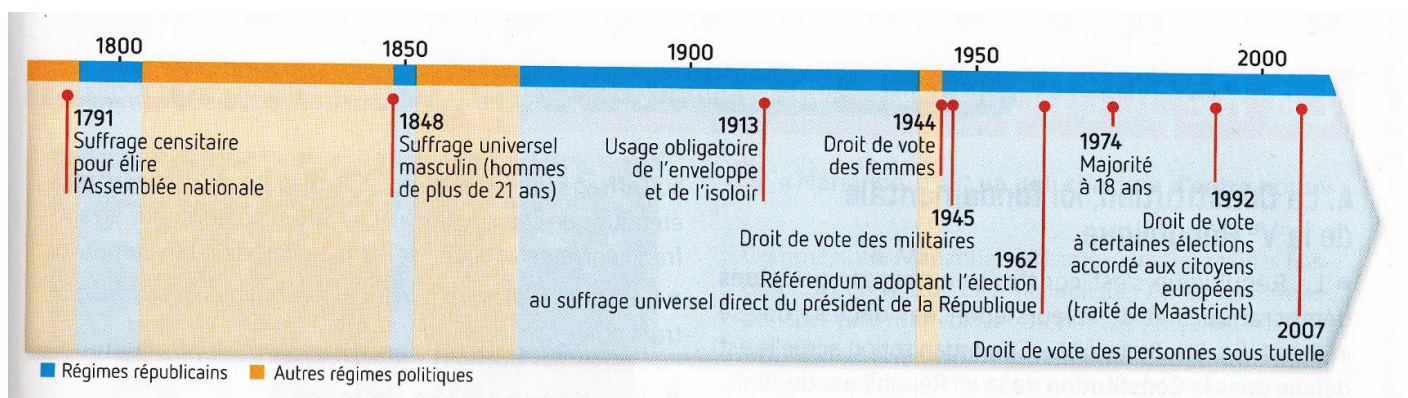
La souveraineté nationale

Le peuple est la source du pouvoir. Dans l'antiquité grecque à Athènes au Ve siècle, la démocratie était exercée directement par les citoyens. Aujourd'hui, les citoyens exercent directement leur souverainement dans le cadre du **référendum**. Mais le reste du temps, ils délèguent leur pouvoir à des représentants. On parle de **démocratie représentative**.

La démocratie peut prendre plusieurs formes : République comme en France ou monarchie parlementaire comme au Royaume-Uni, en Belgique ou en Espagne.

Le droit de vote

En France, le droit de vote au suffrage universel s'est mis en place progressivement. Aujourd'hui, tout citoyen français, homme ou femme, à partir de 18 ans, peut voter librement. Voter est un droit



Quatre conditions sont nécessaires pour que le vote soit démocratique :

- Le **suffrage universel** : tous les Français de plus de 18 ans ont le droit de vote après avoir été recensés à la mairie de leur domicile l'année des 16 ans.
- Le **pluralisme** : l'électeur doit avoir le choix des candidats ou des listes.
- Le **secret du vote** : le vote se fait dans un isoloir puis dans une urne transparente.
- La **transparence** : le dépouillement est public en présence de tous les candidats.

Elaboration des lois

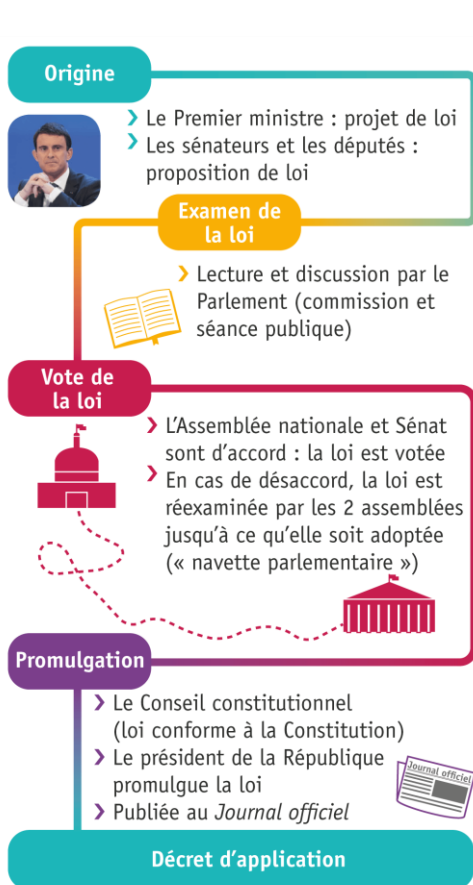
La démocratie repose sur la séparation des pouvoirs. Le Parlement, composé du Sénat et de l'Assemblée nationale, détient le pouvoir législatif.

Les lois sont le fruit d'un long processus. Si l'initiative d'une loi émane d'un député ou d'un sénateur = c'est une **proposition de loi**. Si la loi émane du Gouvernement = c'est un **projet de loi**.

Le projet ou la proposition de loi est voté par les deux assemblées. En cas de désaccord entre les deux assemblées, la décision finale appartient à l'Assemblée nationale.

Le Conseil constitutionnel est chargé de vérifier que la loi est conforme à la Constitution avant sa **promulgation** par le président de la République et sa **publication au journal officiel**.

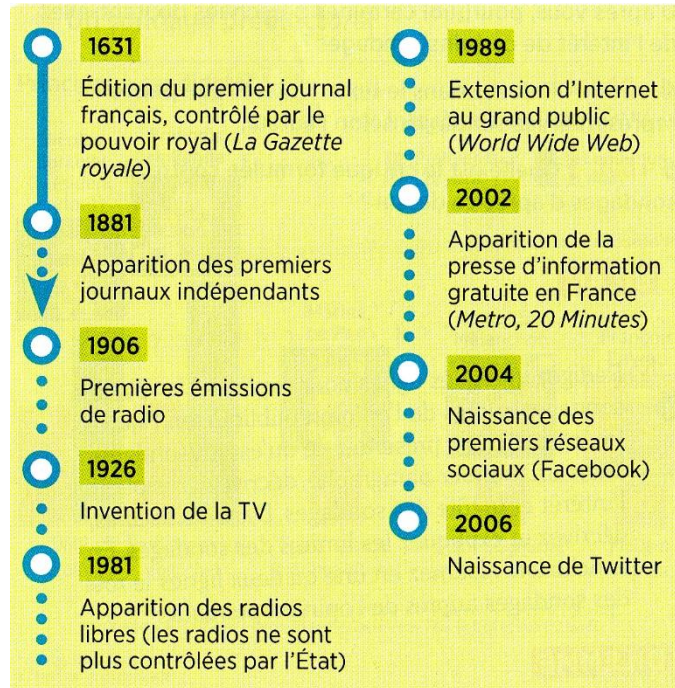
Schémas du parcours d'une loi



Les médias

Des médias pluriels

Les **médias** sont des moyens d'expressions et de communication. Ils comprennent la **presse écrite**, la **radio**, la **télévision** et **internet**. La presse écrite s'est développée à l'époque des Lumières au XVIIIe siècle et a connu un grand essor lors de la Révolution française. Au XXe siècle, les médias comme la télévision sont devenus des **médias de masse**. L'évolution des technologies a multiplié les médias et leur capacité à transmettre de l'information. Ainsi le nombre de chaînes télévisées, de radios ou de sites internet est très important. De plus, l'information est devenue instantanée avec les **réseaux sociaux**.



Tous ces médias contribuent à la liberté d'expression établie par la loi de 1881 et au **pluralisme** des opinions. En effet, une information peut être traitée différemment selon la ligne éditoriale du média qui la transmet. Ces différents points de vue contribuent au débat démocratique.

Médias et esprit critique

Les médias s'ils ne respectent pas une déontologie stricte peuvent être source de désinformation en diffusant des « **fake news** », des **contenus publicitaires** masqués ou encore en relayant des **théories du complot**. Chaque citoyen doit donc exercer son esprit critique.

ATTENTION, IDÉES TOXIQUES!

VACCINS = DANGER
DE PLUS EN PLUS DE PERSONNES SE MÉTIENT DE LA VACCINATION, soupçonnée d'être inefficace voire dangereuse. Les experts qui la recommandent sont accusés d'être payés par l'industrie pharmaceutique: tout cela ne serait donc qu'une question d'argent noir p. 26! Pourtant, la vaccination a permis de sauver des millions de vies. D'autant qu'elle protège non seulement la personne vaccinée, mais aussi la collectivité: il suffit de ne plus vacciner assez d'enfants contre une maladie infantile pour la voir réapparaitre: en France, 43 000 personnes ont été touchées par la rougeole depuis 2008, alors que la maladie était presque éliminée. Bien: plus de 6 000 hospitalisations, 10 décès.

Pourtant, la vaccination a permis de sauver des millions de vies.

NON MERCI, JE PRÉFÈRE QU'IL TOMBE MALADE!

CHANGEMENT CLIMATIQUE = CANULAR
CROIRE QU'IL N'Y A PAS DE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE ou que les activités humaines (industrie, agriculture, transports...) nient sont pas responsables, c'est mépriser des décennies d'études scientifiques sur le sujet (voir p. 26). Aux États-Unis, cette opinion est largement répandue: en 2012, Donald Trump avait tweeté que le changement climatique était un "canular" moqué par la Chine pour nuire aux entreprises américaines. Une fois élu Président, il a choisi de retirer son pays de l'accord de Paris sur la réduction des gaz à effet de serre. Une décision qui pourrait mettre en péril les efforts des autres nations, et donc l'avenir de l'humanité.

C'EST UNE ARRIVÉE!

RUMEUR SUR INTERNET = VÉRITÉ
PENDANT LA CAMPAGNE PRÉSIDENTIELLE 2016 AUX ÉTATS-UNIS, une rumeur folle se met à courir sur des forums de discussion: Hillary Clinton serait au centre d'un réseau de trafic d'enfants, et une pizzeria de Washington servirait de couverture à cette activité. Résultat: un Américain y croit assez pour se rendre sur place, armé d'un fusil d'assaut, afin de "libérer les enfants". Il fait feu dans le restaurant, heureusement sans faire de victime, avant de se rendre. L'histoire aurait pu se terminer bien plus mal. Elle nous rappelle que la calomnie se fait de diffuser de fausses accusations dans le but de nuire! peut avoir des conséquences dramatiques.

La calomnie peut avoir des conséquences dramatiques.

MÉDIAS = MENTEURS
QUAND ON MET SYSTÉMATIQUEMENT EN DOUTE LA PAROLE DES JOURNALISTES, il est facile de tomber dans le paranoïa, de ne s'informer qu'avec des sites "alternatifs" diffusant de fausses informations (fake news), et de se couper peu à peu du reste de la société. Cela peut être le "E" pas vers l'embrigadement sectaire ou extrémiste. C'est ainsi que recrutent Daesh et divers groupes d'extrême droite.

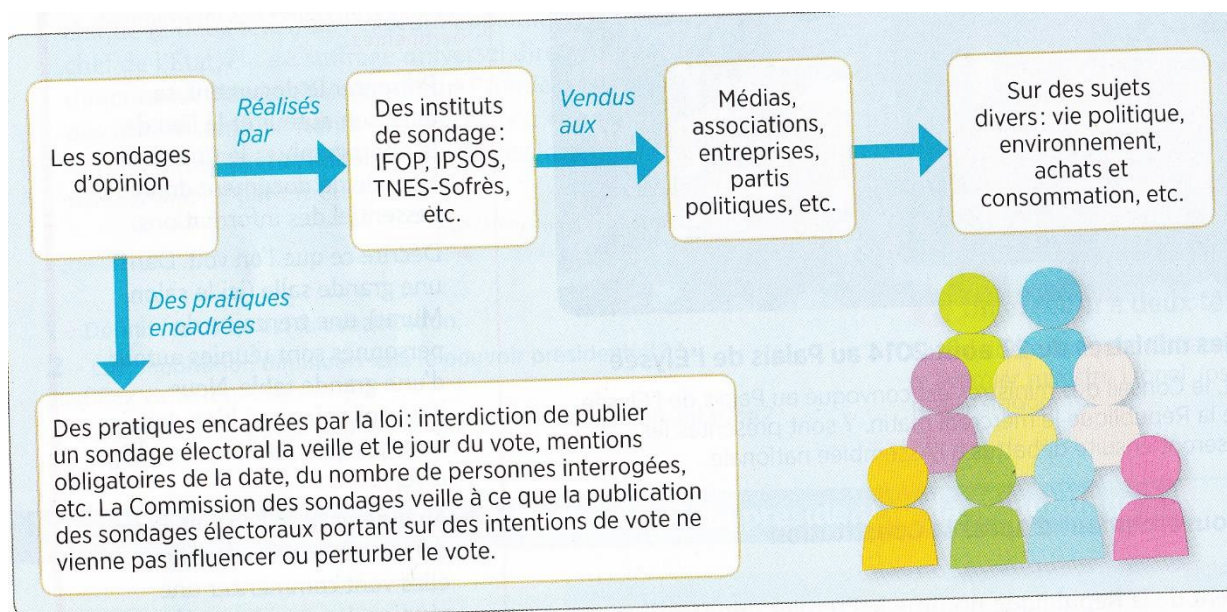
Il est facile de tomber dans le paranoïa.

Des vidéos pour compléter :

<https://www.reseau-canope.fr/notice/cest-quoi-la-theorie-du-complot.html>

L'opinion publique

L'opinion publique est l'ensemble d'idées et d'avis plus ou moins partagés par une population donnée à un moment donné. Elle peut être mesurée par les sondages. Les sondages peuvent concerner des sujets politiques, économiques ou sociaux. Ils utilisent des méthodes statistiques. Ces sondages doivent être maniés avec précautions car les résultats varient selon la manière dont ils sont conçus et ne sont valables qu'au moment où ils ont été réalisés.



Vocabulaire :

Séparation des pouvoirs : principe qui préconise que les trois grandes fonctions de l'Etat (pouvoir exécutif, pouvoir législatif, pouvoir judiciaire) soient chacune exercée par un organe ou une instance différente.

Pouvoir exécutif : fait de conduire et gouverner un pays, pouvoir de faire exécuter les lois sur l'ensemble du territoire national.

Pouvoir législatif : pouvoir de discuter et de voter les lois.

Pouvoir judiciaire : pouvoir de faire appliquer la loi, de sanctionner son non-respect et d'arbitrer les litiges.

Souveraineté nationale = principe selon lequel le pouvoir appartient à la Nation, c'est-à-dire à l'ensemble des citoyens.

Démocratie représentative = Régime politique dans lequel le peuple délègue ses pouvoirs à des représentants.

Dictature : régime politique dans lequel une personne ou un groupe de personnes exercent tous les pouvoirs de façon absolu

Référendum : consultation des citoyens sur un projet de loi. Les citoyens votent en répondant par oui ou par non à la question posée.

Suffrage universel : le système dans lequel le corps électoral est constitué par tous les citoyens qui ont la capacité électorale.

Médias : ensemble des supports qui permettent la production et la diffusion d'informations

Réseaux sociaux : sites internet où l'on crée un profil pour publier et échanger des informations avec un ensemble plus ou moins restreint d'utilisateurs – exemple ;: Facebook, twitter, Instagram

Pluralisme : existence et expression d'une grande diversité d'opinions au sein d'une population

Déontologie : ensemble de règles et de principes qu'une profession doit respecter

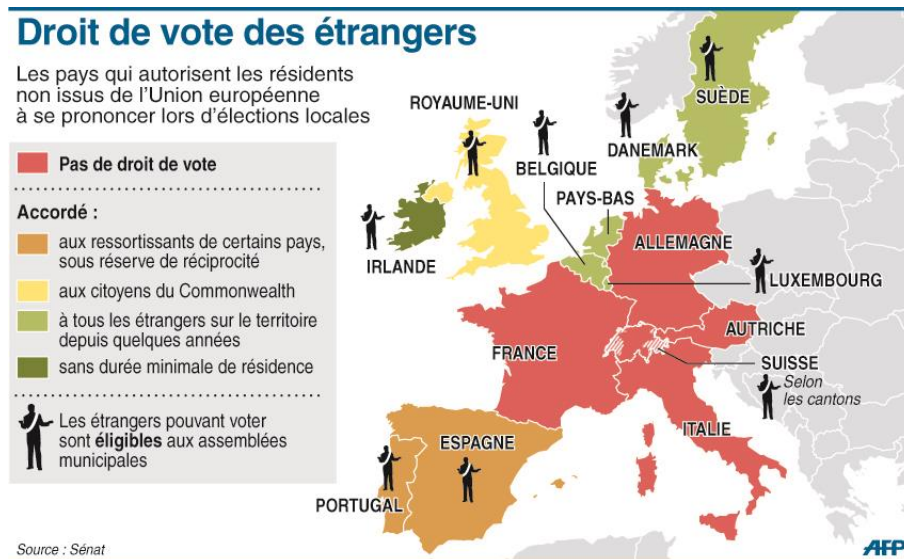
Fake news : information fausse ou invérifiable propagée par des internautes

Esprit critique : une attitude intellectuelle qui consiste à soumettre une affirmation, une information à l'examen de la raison.

Sondage : enquête visant à connaître la répartition des opinions au sein d'une population sur une question donnée à un moment donné

Exercice 3. Mobiliser des compétences relevant de l'enseignement moral et civique

Document 1 :



Document 2 :



Document 3 :

ARTICLE 3. de la constitution de la Vème République en 1958

La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum.

Aucune section du peuple ni aucun individu ne peut s'en attribuer l'exercice.

Le suffrage peut être direct ou indirect dans les conditions prévues par la Constitution. Il est toujours universel, égal et secret.

Sont électeurs, dans les conditions déterminées par la loi, tous les nationaux français majeurs des deux sexes, jouissant de leurs droits civils et politiques.

Article L44 du code électoral

Tout Français et toute Française ayant la qualité d'électeur peut faire acte de candidature et être élu, sous réserve des cas d'incapacité ou d'inéligibilité prévus par la loi.

Questions

- Document 1** : Quelle est la position de la France sur le droit de vote des étrangers aux élections locales ? Montrez que cette position n'est pas partagée par tous les pays voisins.
- Document 2** : quels sont les deux thèmes liés au droit de vote illustrés par ce dessin de presse ?
- Document 3** : sur quel principe est fondé le droit de vote ? Qui peut l'exercer en France ? De quelles façons ?
- Rédigez un **dialogue** entre deux personnages réels ou fictifs. L'un est favorable au **droit de vote pour les étrangers** en France, l'autre est contre. Chacun expose et défend ses arguments dans le respect des principes et des valeurs de la démocratie française.